



Demande d'aide, comment faire face à un huissier

Par **ARGAWEN**, le **02/02/2013 à 22:23**

Bonsoir [smile9]rnrnJe viens ce soir demander de l'aide, j'éprouve quelques difficultés face à un cabinet d'huissier, je vous expose donc mon problème :rnrnpremier recommandé :rnrn**MISE EN DEMEURE AVANT POURSUITE JUDICIAIRE**rnrn// vous est fait mise en demeure de payer sous huit jours à compter de la date inscrite en tête des présentes la somme totale de 3596,95 ainsi détaillé :rnrnPrincipal 3131,55 eurosrnrnDette en assurance 22,50 eurosrnrnIntérêt échus ou majorations de retard au 18/01/2013 8,14rnrnDette en indemnité contentieuse 250,52rnrnDette en agios repris (int.impay.) 184,24eurosSolde a payer 3596,95rnrnTres importantrnrnTout paiement doit être adressé à l'étudernCette mise en demeure a pour effet de faire courir les intérêt légaux prévus par les articles 1153 alinéa 3 et 1904 du Code Civil, en l'absence d'intérêts etc etc..rnrnA défaut de réaction à cette ultime relance, le demandeur utilisera sans nouveau rappel les myens prévus par la loi pour vous contraindre judiciairement au paiement.rnrnVous pouvez encore arrêter la procédure judiciaire génératrice de frais importants et pouvant déboucher sur des saisies en nous contactant sans délai au 03*****rnrnCachet + signature d'un des 3 huissiersrnrnSuite à cette lettre, je leur expose ma situation par appel téléphonique, on me demande de régler ma dette de 200 euros avant le 25 février 2013, puis le lendemain je reçois une lettre simple :rnrnVous devez impérativement sans tarder mettre vous même un prelevement automatique a notre profit auprès de votre banque pour la somme de 150 euros a compter du 10/02/2013.rnrnSuite à cela je leur envoie une lettre recommandée, pour accord de versé 150 euros tous les mois, malheureusement à réception de ma lettre un agent de recouvrement me demande de versé 200 euros et non 150 euros comme cela était mentionné sur la lettre et je devais régler cette dette avant le 25 février 2013, hors ce matin je reçois cette lettre pour tampon sur l'enveloppe "**Procédure judiciaire**" et dans cette lettre il est mentionné ceci :rnrnNous vous informons contacter ce jour notre mandant aux fins de lancer une procédure judiciaire à votre encontre veuillez nous contacter

sans délais etc...
A noter que ce cabinet se situe dans le département 88, et que j'habite dans le département 57, que je n'ai eu aucun échéancier en ma possession, et qu'il était convenu que les 200 euros leur parviendrait avant le 25 février : Que puis je faire ? et comment argumenter mon courrier, je ne sais plus ou donner de la tête, 150 euros puis 200 euros puis maintenant je reçois une lettre d'intimidation avec mention procédure judiciaire!
Merci d'avance pour vos réponses et vous souhaite une bonne soirée [smile3]